



Droit du salarié en cas de reprise

Par **FREMY Dorothee**, le **06/05/2018** à **09:54**

bonjour

voila mon patron actuel prend sa retraite et la société est reprise par une personne pour qui je ne veux en aucun cas travailler. Le problème est que nous sommes 4 salariés et ce dernier ne veut en reprendre que 2 sur les 4 dont je fais partie. Je suis seule au poste que j'occupe actuellement. Je voulais savoir si j'ai un moyen de refuser la reprise de mon contrat par le nouvel employeur? Car je ne souhaite pas démissionner.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

PS : la cession est prévue pour le 31 août 2018.

Par **P.M.**, le **06/05/2018** à **10:03**

Bonjour,

Vous pourriez essayer de demander une rupture conventionnelle à l'employeur actuel mais il n'est pas forcé d'accepter...

Même si ce n'est pas la question, normalement, le nouvel employeur doit reprendre l'ensemble des salariés...

Par **Maitre SULTAN**, le **22/05/2018** à **11:55**

Bonjour, en effet, la rupture conventionnelle ou un licenciement négocié; mais a l'initiative de l'employeur et la procédure requiert confidentialité et prudence. Cordialement

Par **P.M.**, le **22/05/2018** à **13:05**

Bonjour,

Je me demande ce que peut être un licenciement négocié à l'initiative de l'employeur...

Par **janus2fr**, le **22/05/2018** à **13:26**

Bonjour,

[citation]Je me demande ce que peut être un licenciement négocié à l'initiative de l'employeur...[/citation]

Pareil pour moi...